

## MODALITÉS DE STAGE DE LA FILIÈRE NON SOIGNANTE

Les stages de la filière non soignante relèvent de la Direction des ressources humaines. Pour toute question, le secrétariat est joignable par mail : [drh.secretariat@ch-thuir.fr](mailto:drh.secretariat@ch-thuir.fr)

Chaque demande est analysée et discutée avec les personnes concernées pour la mise en place du stage afin de vérifier la faisabilité de l'accueil et de l'accompagnement d'un stagiaire.

### Les modalités de demande de stage

- Toute demande de stage doit faire l'objet d'une demande écrite transmise en ligne ou à l'adresse suivante :

Centre hospitalier de Thuir  
Direction des ressources humaines  
Avenue du Roussillon – BP 22  
66301 Thuir Cedex

- Pour être recevable, la demande doit être constituée d'un CV et d'une lettre de motivation mentionnant :
  - La formation en cours et l'organisme de formation
  - Les dates de stage
  - Les objectifs de stage
  - Le(s) secteur(s) souhaité(s) de préférence

### La constitution du dossier administratif

Il appartiendra à l'étudiant.e de faire parvenir, au moins 21 jours avant le début du stage :

- La convention tripartite signée par l'étudiant.e et l'organisme de formation
  - Le certificat d'aptitude médicale et de vaccination dûment rempli par un médecin traitant pour validation par le médecin du Service de santé au travail de l'établissement
- L'étudiant.e doit être à jour par rapport aux vaccinations obligatoires en France

En cas d'absence du certificat, la convention de stage ne pourra être signée. Par conséquent, le stage sera annulé.

Nous vous invitons à prendre connaissance des offres de stage ou à nous faire parvenir une candidature spontanée.